

Commission des Affaires intérieures

Procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2024

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 17 avril 2024 ainsi que de la réunion jointe (avec la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse) du 20 juin 2024
2. Ce point à l'ordre du jour ne concerne pas le volet « Police / Sécurité intérieure »
 - 8391 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration
 - Désignation d'un rapporteur
 - Présentation du projet de loi
 - Examen de l'avis du Conseil d'État
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : M. Guy Arendt, M. Dan Biancalana, Mme Liz Braz, M. Maurice Bauer (en rempl. de M. Laurent Mosar), M. Emile Eicher, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Claude Haagen, M. Max Hengel, M. Marc Lies, Mme Mandy Minella (en rempl. de M. Luc Emering), Mme Nathalie Morgenthaler, Mme Lydie Polfer, M. Meris Sehovic, M. Tom Weidig (en rempl. de M. Fernand Kartheiser)

M. Jean-Paul Reiter, Directeur de l'immigration, M. Felipe Lorenzo, de la Direction générale de l'immigration, du ministère des Affaires intérieures

Mme Jenny Thines, du groupe parlementaire CSV

M. Philippe Neven, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Baum, observateur délégué

M. Léon Gloden, Ministre des Affaires intérieures

*

Présidence : M. Marc Lies, Président de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 17 avril 2024 ainsi que de la réunion jointe (avec la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse) du 20 juin 2024**

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont approuvés à l'unanimité.

2. **Projet de loi n° 8391 portant modification de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration**

Désignation d'un rapporteur

La commission parlementaire désigne son président, M. Marc Lies (CSV), rapporteur du projet de loi n° 8391.

Présentation du projet de loi

Monsieur le Président-rapporteur et un représentant de la Direction générale de l'immigration expliquent brièvement les grandes lignes du projet de loi qui vise à apporter deux modifications à la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration afin de parfaire la transposition de la directive 2014/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier.

Le projet de loi s'inscrit dans la suite d'une procédure d'infraction engagée par la Commission européenne à l'égard du Grand-Duché de Luxembourg sur base de l'article 258 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Examen de l'avis du Conseil d'État

Dans son avis du 25 juin 2024, le Conseil d'État ne formule pas d'observation sur le fond du texte de la loi en projet. La Commission décide de suivre le Conseil d'État pour les deux observations d'ordre légistique formulées.

Présentation et adoption d'un projet de rapport

Ledit projet de rapport ne suscite aucune observation particulière de la part des membres de la commission parlementaire.

Vote

Le projet de rapport recueille l'accord unanime des voix exprimées.

Temps de parole

Pour les débats en séance plénière de la Chambre des Députés, il est proposé de recourir au modèle avec rapport et sans débats.

Procès-verbal approuvé et certifié exact